

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à la salle La Nature-en-Mouvement, le **lundi 3 juin 2024 à 19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Marc-André Guertin, maire
Madame Mélodie Georget, conseillère
Monsieur Marcel Leboeuf, conseiller
Monsieur Gaston Meilleur, conseiller
Monsieur David Morin, conseiller
Monsieur Claude Rainville, conseiller
Madame Isabelle Thibeault, conseillère

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Marc-André Guertin.

Sont également présents :

Monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance ordinaire du 3 juin 2024 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
2. Première période de questions.
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
4. Rapports sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement numéro 1311 et bordereaux des comptes à payer 2024-06-A, 2024-06-B, 2024-06-C, 2024-06-D.
5. Rapport des ressources humaines 2024-06.
6. Nomination à titre de fonctionnaire désigné chargé de l'administration et de l'application des règlements de la Ville de Mont-Saint-Hilaire - Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement.
7. Embauche au poste de chargé de projet au Service de l'ingénierie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
8. Nomination d'un membre suppléant à la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu.
9. Modification du comité consultatif du développement de la culture et du tourisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour le comité consultatif sur la vitalité culturelle de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et nomination des membres.
10. Participation de membres du conseil à une activité organisée par le Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu.
11. Participation d'un membre du conseil à une activité offerte par la Légion royale canadienne - Filiale Auclair 121.
12. Budget participatif - Édition 2023 - Création d'une enveloppe budgétaire pour le projet gagnant.

13. Modification à la programmation générale des travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.
14. Demande d'aide financière - Atelier de Ballet Classique de St-Hilaire.
15. Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme Plan montagne Montérégie 2022-2025.
16. Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA).
17. Adoption du « Plan habitation et abordabilité 2024-2030 » de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et de son plan d'action.
18. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 9 mai 2024 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
19. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 14 mai 2024 du comité du patrimoine et de toponymie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
20. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 21 mai 2024 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
21. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros CCU-24052103, CCU-24052104, CCU-24052105, CCU-24052106, CCU-24052107, CCU-24052108, CCU-24052109, CCU-24052110, CCU-24052111, CCU-24052113, CCU-24052114, CCU-24052115 et CCU-24052116.
 - CCU-24052103: Projet d'affichage - 308, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
 - CCU-24052104: Travaux de rénovation extérieure - 794 rue du Château
 - CCU-24052105: Travaux de rénovation extérieure - 606, rue des Lilas
 - CCU-24052106: Travaux de rénovation extérieure - 95, rue du Centre-Civique
 - CCU-24052107: Travaux de rénovation extérieure - 72, rue Plante
 - CCU-24052108: Travaux de rénovation extérieure - 1000, chemin Ozias-Leduc
 - CCU-24052109: Construction d'une habitation unifamiliale isolée - 720, rue des Colibris (lot 3 895 164)
 - CCU-24052110: Travaux de rénovation extérieure - 1131, chemin de la Montagne
 - CCU-24052111: Travaux d'agrandissement et d'aménagement d'une aire de stationnement - 820, chemin Benoît
 - CCU-24052113: Travaux de rénovation extérieure - 180, rue Gédéon-Ouimet
 - CCU-24052114: Projet d'affichage - 730, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
 - CCU-24052115: Travaux de rénovation extérieure - 1415, chemin des Patriotes Nord

- CCU-24052116: Révision du PIIA CCU-24012303 - Travaux de rénovation extérieure - 1089, rue Béique
22. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro CCU-24052112.
 - CCU-24052112: Travaux d'agrandissement - 805, rue Hébert
 23. Demande de dérogation mineure relative au 911, chemin de la Montagne (lot 5 831 584).
 24. Dépôt du certificat attestant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le Règlement numéro 1342 - Règlement décrétant des travaux de réfection d'infrastructures, soit le remplacement des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial, des travaux de voirie, de pavage, d'aménagement paysager et des travaux connexes sur la rue Lévis ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de deux millions trois cent treize mille dollars (2 313 000,00 \$) nécessaire à cette fin.
 25. Dépôt du certificat attestant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le Règlement numéro 1343 - Règlement décrétant des travaux de réfection des rues Sainte-Anne, Désautels et Provencher, incluant la réfection du réseau d'eau potable, du réseau d'égout sanitaire et du réseau d'égout pluvial, de la structure de chaussée, des trottoirs et bordures de béton, des émissaires pluviaux à la rivière Richelieu, de surdimensionnement d'une conduite d'égout pluvial, l'aménagement d'une piste multifonctionnelle, l'ajout d'intersections surélevées ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de huit millions deux cent trente et un mille dollars (8 231 000,00 \$) nécessaire à cette fin.
 26. Dépôt du certificat attestant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le Règlement numéro 1350 - Règlement décrétant des travaux de réfection de la conduite d'eau potable sur le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (Route 116), incluant la réfection des surfaces endommagées ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de quatre millions deux cent cinquante-six mille dollars (4 256 000,00 \$) nécessaire à cette fin.
 27. Avis de motion annonçant l'adoption du Règlement numéro 1235-28, intitulé « Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin de s'arrimer au règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles ».
 28. Adoption du projet de Règlement numéro 1235-28, intitulé « Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin de s'arrimer au règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles ».
 29. Avis de motion annonçant l'adoption du Règlement numéro 1236-1, intitulé « Règlement amendant le Règlement sur les dérogations mineures numéro 1236 principalement afin d'intégrer de nouvelles dispositions concernant les lieux dont l'occupation est soumise à des contraintes particulières ».
 30. Adoption du projet de Règlement numéro 1236-1, intitulé « Règlement amendant le Règlement sur les dérogations mineures numéro 1236 principalement afin d'intégrer de nouvelles dispositions concernant les lieux dont l'occupation est soumise à des contraintes particulières ».
 31. Adoption du Règlement numéro 1353, intitulé « Règlement autorisant l'augmentation du fonds de roulement d'un montant de cent cinquante et un mille sept cents dollars (151 700,00 \$) afin de le porter à quatre millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cents dollars (4 299 700,00 \$) ».

32. Renouvellement de contrat - système de gestion des documents Portfolio pour la Bibliothèque Armand-Cardinal.
33. Octroi du contrat BA24-04 concernant l'entretien des systèmes de chauffage, climatisation et ventilation.
34. Octroi du contrat TP24-08 concernant le service de tonte de gazon.
35. Deuxième période de questions.
36. Troisième période de questions.
37. Levée de la séance.

Information

- Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2024 de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu (amendé).

...Monsieur le maire Marc-André Guertin ouvre la séance à 19 h 30.

...Mot d'ouverture du maire.

2024-180

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2024 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Morin

APPUYÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 juin 2024 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est approuvé par ce conseil.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont posées sur des points inscrits à l'ordre du jour par les personnes présentes.

2024-181

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2024 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélodie Georget

APPUYÉ PAR : Madame Isabelle Thibeault

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est approuvé par ce conseil.

2024-182

RAPPORTS SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1311 ET BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER 2024-06-A, 2024-06-B, 2024-06-C, 2024-06-D

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur

APPUYÉ PAR : Monsieur David Morin

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que les rapports des dépenses autorisées en vertu du Règlement numéro 1311 au cours de la période du 1^{er} mai au 29 mai 2024, signés en date du 29 mai 2024 par madame Suzanne Bousquet, assistante-trésorière, et les bordereaux des comptes à payer numéro 2024-06-A, au montant de 2 850 503,58 \$, numéro 2024-06-B, au montant de 4 081,29 \$, numéro 2024-06-C, au montant de 692 147,42 \$, numéro 2024-06-D, au montant de 878 478,15 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2024-06, signé par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 30 mai 2024.

2024-183

RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2024-06

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marcel Leboeuf

APPUYÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le rapport des ressources humaines numéro 2024-06 préparé par madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 30 mai 2024, pour la période du 1^{er} au 28 mai 2024, soit et est approuvé par ce conseil.

2024-184

NOMINATION À TITRE DE FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ CHARGÉ DE L'ADMINISTRATION ET DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire compte à son emploi des employés désignés pour l'application des différents règlements municipaux et confie à ces derniers le soin d'émettre des constats d'infraction dans le cas de manquement à la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE les règlements suivants délèguent le pouvoir d'application réglementaire aux villes et municipalités, soit le Règlement numéro 2008-47 sur l'assainissement des eaux de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et le Règlement sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées Q-2, r.22 du Gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil souhaite confirmer les autorisations qu'il accorde à ses différents fonctionnaires;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Rainville

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil nomme:

Monsieur Samuel Gaudreau, chef d'équipe - permis et inspection, à titre de fonctionnaire désigné chargé de l'administration et de l'application des règlements d'urbanisme de la Ville, soit les règlements suivants:

- Règlement numéro 1232 intitulé « Règlement de lotissement »;
- Règlement numéro 1233 intitulé « Règlement de construction »;
- Règlement numéro 1234 intitulé « Règlement sur les permis et certificats »;
- Règlement numéro 1235 intitulé « Règlement de zonage »;
- Règlement numéro 1236 intitulé « Règlement sur les dérogations mineures »;
- Règlement numéro 1237 intitulé « Règlement sur les usages conditionnels aux règlements d'urbanisme »;

- Règlement numéro 1238 intitulé « Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble »;
- Règlement numéro 1239 intitulé « Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale »;
- Règlement numéro 1240 intitulé « Règlement sur la démolition d'immeubles ».

Que ce conseil le nomme également à titre d'officier responsable pour l'administration et l'application du règlement suivant:

- Règlement numéro 1325 intitulé « Règlement sur les nuisances ».

Que ce conseil le nomme aussi à titre de personne désignée pour l'administration et l'application du règlement suivant:

- Règlement numéro 1130 intitulé « Règlement concernant la vidange des installations septiques ».

Que ce conseil nomme également ce dernier à titre de responsable chargé de l'administration et de l'application des règlements suivants:

- Règlement numéro 1200 intitulé « Règlement relatif à l'utilisation extérieure des pesticides et des engrais »;
- Règlement numéro 1267 intitulé « Règlement relatif à l'utilisation de l'eau potable à l'extérieur et abrogeant le Règlement numéro 1216 ».

Que ce conseil le nomme également à titre de fonctionnaire de l'autorité compétente pour l'administration et l'application du règlement suivant:

- Règlement numéro 1214 intitulé « Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire ».

Que ce conseil le nomme également à titre de fonctionnaire désigné pour l'administration et l'application des règlements suivants:

- Règlement numéro 1296 intitulé « Règlement concernant la garde de poule »;
- Règlement numéro 1309 intitulé « Règlement sur l'occupation du domaine public »;
- Règlement numéro 1330 intitulé « Règlement régissant l'utilisation et l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet ».

Que ce conseil le nomme également à titre de fonctionnaire désigné pour l'administration et l'application des règlements suivants:

- Règlement sur l'assainissement des eaux numéro 2008-47 de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);
- Règlement sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées Q-2, r.22 du Gouvernement du Québec.

Que cette nomination s'applique à tout règlement remplaçant ou amendement lesdits règlements et confère aux personnes désignées à cette fin tous les pouvoirs conférés à ce titre en vertu de ces règlements, incluant le pouvoir de délivrer des constats d'infraction.

2024-185

EMBAUCHE AU POSTE DE CHARGÉ DE PROJET - INGÉNIERIE AU SERVICE DE L'INGÉNIERIE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - MONSIEUR JEAN-PIERRE BOSSÉ

CONSIDÉRANT la création du poste de chargé de projet - Ingénierie au Service de l'ingénierie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un concours afin de combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection juge que monsieur Jean-Pierre Bossé possède l'expérience requise pour occuper ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Thibeault

APPUYÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil embauche monsieur Jean-Pierre Bossé au poste de chargé de projet - Ingénierie, suivant la politique de travail et salariale des cadres de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (classe 5, échelon 8), et ce, le ou vers le 4 juin 2024.

Que cette embauche soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 22 mai 2024.

Qu'il y a des crédits disponibles tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière en date du 27 mai 2024.

2024-186

NOMINATION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU

CONSIDÉRANT la résolution 2021-438 adoptée par ce conseil lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2021, par laquelle ce dernier nommait les membres représentant la Ville de Mont-Saint-Hilaire au sein de différentes régies, comités et organismes dont la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire Marc-André Guertin était nommé afin d'agir à titre de substitut au sein du conseil d'administration de ladite régie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un nouveau substitut;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Morin

APPUYÉ PAR : Madame Mélodie Georget

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil nomme madame Isabelle Thibeault, conseillère municipale, à titre de membre substitut au sein du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu.

2024-187

MODIFICATION AU COMITÉ CONSULTATIF DU DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE ET DU TOURISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, RENOUVELLEMENT DE MANDATS ET NOMINATION DE MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LA VITALITÉ CULTURELLE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de revoir le mandat et la mission du comité consultatif du développement de la culture et du tourisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle mission du comité est d'assurer une vigie sur les arts, la culture sous toutes ses formes en vue de conseiller la municipalité afin de valoriser, diversifier et favoriser l'expansion de la culture et de l'appropriation de l'espace collectif sur le territoire hilairemontais;

CONSIDÉRANT QUE cette révision donne l'occasion de modifier le nom dudit comité pour celui de « comité consultatif sur la vitalité culturelle de la Ville de Mont-Saint-Hilaire »;

CONSIDÉRANT QUE les mandats de madame Brigitte Boileau et de monsieur Francis Lafortune, à titre de membre citoyen au sein du comité consultatif du développement de la culture et du tourisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, sont échus et que ceux-ci ont signifié leur intérêt à l'effet de poursuivre leur mandat au sein du nouveau comité créé;

CONSIDÉRANT QUE madame Mélanie Marsolais et monsieur Frédéric Dénomée ont manifesté leur intérêt afin de siéger à titre de membre citoyen au sein du nouveau comité créé;

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par lesquelles le conseil municipal a le pouvoir de procéder à la nomination d'un membre, décider du renouvellement de mandat ou de remplacer un membre faisant partie d'un des comités de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve la modification du nom du comité consultatif du développement de la culture et du tourisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour celui du comité consultatif sur la vitalité culturelle de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

Que ce conseil nomme madame Brigitte Boileau et monsieur Francis Lafortune à titre de membre citoyen au sein du comité consultatif sur la vitalité culturelle de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, pour la période du 4 juin 2024 au 3 juin 2025.

Que ce conseil nomme madame Mélanie Marsolais et monsieur Frédéric Dénomée à titre de membre citoyen au sein de ce comité, et ce, pour la période du 4 juin 2024 au 3 juin 2026.

Que ce conseil nomme également mesdames Lucie Blanchet, cheffe de division culture et événements, et Elizabeth Cantin, directrice du Service du loisir et de la culture, à titre de représentantes de l'administration municipale au sein dudit comité.

2024-188

PARTICIPATION DE MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marcel Leboeuf

APPUYÉ PAR : Monsieur David Morin

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil autorise la participation de MM. Marc-André Guertin, maire, et Gaston Meilleur, conseiller municipal, au tournoi de golf au profit de la Fondation du Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu (CABVR), qui se tiendra le 16 août 2024 au Club de Golf Beloeil et autorise le paiement de la dépense au montant de 600,00 \$, incluant les taxes.

Qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2024-16 émis par madame Suzanne Bousquet, assistante-trésorière au Service des finances, en date du 13 mai 2024.

2024-189

PARTICIPATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LA LÉGION ROYALE CANADIENNE - FILIALE AUCLAIR 121

CONSIDÉRANT QUE la Légion royale canadienne – Filiale Auclair 121, offre des services aux vétérans et à leurs familles ainsi qu'aux communautés de la Vallée du Richelieu depuis près de 80 ans;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Morin
APPUYÉ PAR : Madame Isabelle Thibeault
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil autorise la participation de monsieur Marcel Leboeuf, conseiller municipal, à une activité offerte par la Légion royale canadienne - Filiale Auclair 121, qui se tiendra le 21 septembre 2024 à Otterburn Park et autorise le paiement de la dépense au montant de 35,00 \$, incluant les taxes.

Qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2024-19 émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 23 mai 2024.

2024-190

BUDGET PARTICIPATIF - ÉDITION 2023 – CRÉATION D'UNE ENVELOPPE BUDGÉTAIRE POUR LE PROJET GAGNANT

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélodie Georget
APPUYÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve la création d'une enveloppe budgétaire à même le fonds de roulement (poste budgétaire 55-911-00-001), pour la réalisation du projet gagnant de l'édition 2023 du Budget participatif, soit l'aménagement de terrains de pickleball, au montant de 70 000,00 \$, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que la somme empruntée au fonds de roulement soit remboursable sur une période de trois (3) ans.

Que les dépenses reliées à cette enveloppe budgétaire seront autorisées au fur et à mesure qu'elles seront effectuées en fonction des crédits disponibles.

2024-191

MODIFICATION À LA PROGRAMMATION GÉNÉRALE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023

CONSIDÉRANT la résolution 2024-047 adoptée lors de la séance extraordinaire tenue le 26 février 2024 par laquelle la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'est engagée à respecter les modalités du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023, et ce, pour la programmation des travaux no 5 en vue d'un quatrième versement;

CONSIDÉRANT QUE des changements doivent être apportés à ladite programmation no 5 afin d'utiliser 100 % de l'aide financière accordée par le Programme de la TECQ 2019-2023;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville de Mont-Saint-Hilaire à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de toute modification apportée à la programmation de travaux approuvée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur
APPUYÉ PAR : Monsieur David Morin
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à respecter les modalités du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale qui s'applique à elle.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du Programme de la TECQ 2019-2023.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux numéro 6 transmise à ce dernier et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no 6 transmise audit ministère comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

2024-192

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - ATELIER DE BALLET CLASSIQUE DE ST-HILAIRE

CONSIDÉRANT QUE Atelier de Ballet Classique de St-Hilaire est un organisme à but non lucratif dont la mission est de promouvoir la danse classique, de favoriser l'excellence dans le domaine et d'offrir des cours de qualité à des prix raisonnables;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme fête cette année son cinquantième anniversaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélodie Georget
APPUYÉ PAR : Madame Isabelle Thibeault
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil autorise l'octroi d'une aide financière au montant de 500,00 \$ à l'organisme à but non lucratif Atelier de Ballet Classique de St-Hilaire dans le cadre des activités entourant le 50^e anniversaire de cet organisme.

Que cette dépense soit payable à même le poste budgétaire 02-795-70-975, et qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2024-18 émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 23 mai 2024.

2024-193

**DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME
PLAN MONTAGNE MONTÉRÉGIE 2022-2025 - TOURISME MONTÉRÉGIE**

CONSIDÉRANT le programme « Plan montagne Montérégie 2022-2025 - volet 2 » offert par l'organisme Tourisme Montérégie;

CONSIDÉRANT QUE ce programme offre un financement afin de soutenir financièrement des projets qui permettent de structurer l'offre de tourisme de montagne en visant un tourisme 4 saisons, notamment en haussant le niveau de qualité de l'expérience, en allongeant la période de fréquentation, en offrant de nouvelles activités et de nouveaux services adaptés aux clientèles;

CONSIDÉRANT QUE le projet soumis vise l'amélioration de l'accessibilité 4 saisons au sentier du piémont;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Thibeault

APPUYÉ PAR : Monsieur Marcel Leboeuf

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil entérine le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de Tourisme Montérégie dans le cadre du programme « Plan montagne Montérégie 2022-2025 - volet 2 » pour l'amélioration de l'accessibilité 4 saisons au sentier du piémont.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire confirme par la présente résolution qu'elle contribuera à 50 % du montant total des coûts du projet.

Que le directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement soit et est autorisé à signer tout acte ou document donnant effet à la présente, dont notamment une convention de financement.

2024-194

**DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES
MUNICIPALES POUR LES ÂÎNÉS (PRIMA)**

COCONSIDÉRANT QUE le Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA), offert par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, offre l'opportunité aux municipalités amies des aînés d'appliquer un montant pour le financement de projets pour la réalisation de travaux d'infrastructures et d'aménagements visant les besoins des aînés, et ce, jusqu'à concurrence de 100 000,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire souhaite ajouter un lien piétonnier sur le chemin des Patriotes Sud, entre la montée des Trente et la rue Grenier;

CONSIDÉRANT QUE le projet soumis vise l'amélioration de la sécurité piétonne et favorise l'accès au secteur regroupant une population vieillissante;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marcel Leboeuf

APPUYÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil autorise le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) afin de bonifier les infrastructures municipales destinées aux aînés en ajoutant un lien piétonnier le long du chemin des Patriotes Sud, entre la montée des Trente et la rue Grenier.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire a pris connaissance du guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire confirme son engagement, si elle obtient l'aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien des infrastructures, ainsi que d'assumer tous les coûts et dépassements de coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA.

Que le directeur général adjoint aux opérations soit et est autorisé à signer tout acte ou document donnant effet à la présente, dont notamment une convention de financement.

2024-195

ADOPTION DU « PLAN HABITATION ET ABORDABILITÉ 2024-2030 » DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE ET DE SON PLAN D'ACTION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire désire se doter d'un plan habitation et abordabilité s'inscrivant dans le contexte où la Ville s'est dotée d'une nouvelle planification stratégique pour conjuguer transition écologique avec équilibre et aménagement urbain;

CONSIDÉRANT QUE ce plan habitation et abordabilité vise à cibler et prioriser les actions à poser d'ici 2030 en vue de contrer les impacts de la pénurie de logements et de tendre vers l'abordabilité résidentielle ainsi que vers une meilleure réponse aux besoins de la population hilairemontaine dans le domaine de l'habitation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélodie Georget

APPUYÉ PAR : Madame Isabelle Thibeault

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil adopte le « Plan habitation et abordabilité - Aménageons ensemble la ville de demain – 2024-2030 » de la Ville de Mont-Saint-Hilaire ainsi que son plan d'action, lesquels sont joints à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

2024-196

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 9 MAI 2024 DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Morin

APPUYÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 9 mai 2024 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et approuve la recommandation suivante:

- CCEDD-24050903: Partage-club

2024-197

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 14 MAI 2024 DU COMITÉ
DU PATRIMOINE ET DE TOPONYMIE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur

APPUYÉ PAR : Madame Mélodie Georget

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 14 mai 2024 du comité du patrimoine et de toponymie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et approuve la recommandation suivante:

- CPT-24051405: Toponymie: parc de l'Heure-Mauve

2024-198

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 21 MAI 2024 DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Rainville

APPUYÉ PAR : Madame Isabelle Thibeault

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 21 mai 2024 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2024-199

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS
CCU-24052103, CCU-24052104, CCU-24052105, CCU-24052106, CCU-24052107,
CCU-24052108, CCU-24052109, CCU-24052110, CCU-24052111, CCU-24052113,
CCU-24052114, CCU-24052115 ET CCU-24052116**

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 21 mai 2024 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- CCU-24052103: 308, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
Projet d'affichage
- CCU-24052104: 794, rue du Château
Travaux de rénovation extérieure
- CCU-24052105: 606, rue des Lilas
Travaux de rénovation extérieure
- CCU-24052106: 95, rue du Centre-Civique
Travaux de rénovation extérieure
- CCU-24052107: 72, rue Plante
Travaux de rénovation extérieure
- CCU-24052108: 1000, chemin Ozias-Leduc
Travaux de rénovation extérieure
- CCU-24052109: 720, rue des Colibris (lot 3 895 164)
Construction d'une habitation unifamiliale isolée
- CCU-24052110: 1131, chemin de la Montagne
Travaux de rénovation extérieure

- CCU-24052111: 820, chemin Benoît
Travaux d'agrandissement et d'aménagement d'une aire de stationnement
- CCU-24052113: 180, rue Gédéon-Ouimet
Travaux de rénovation extérieure
- CCU-24052114: 730, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
Projet d'affichage
- CCU-24052115: 1415, chemin des Patriotes Nord
Travaux de rénovation extérieure
- CCU-24052116 : Révision du PIIA CCU-24012303
1089, rue Béique
Travaux de rénovation extérieure

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 1239 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Thibeault

APPUYÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérés ci-dessus, et ce, conditionnellement aux modifications requises ou aux compléments d'information exigés auxdites recommandations.

2024-200

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO CCU-24052112

CONSIDÉRANT la recommandation du procès-verbal du 21 mai 2024 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant le projet suivant :

- CCU-24052112 : 805, rue Hébert
Travaux d'agrandissement

CONSIDÉRANT QUE ce projet n'est pas conforme aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 1239 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Rainville

APPUYÉ PAR : Madame Isabelle Thibeault

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve la recommandation et refuse les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessus, et ce, selon les motifs formulés à ladite recommandation.

...À la demande de monsieur le maire Marc-André Guertin, madame Isabelle Thibeault, conseillère municipale, explique la demande de dérogation mineure concernant le 911, chemin de la Montagne (lot 5 831 584)

...Il est demandé aux personnes présentes si quelqu'un désire se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure. De plus, toute personne qui désirait poser une question ou intervenir pouvait le faire par écrit à l'adresse : derogation.mineure@villemsh.ca.

Aucune intervention.

2024-201

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE AU 911, CHEMIN DE LA MONTAGNE (LOT 5 831 584)

CONSIDÉRANT la recommandation CCU-24042321 du procès-verbal du 23 avril 2024 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant la demande de dérogation mineure relative au 911, chemin de la Montagne (lot 5 831 584 au cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QUE ce projet respecte les critères établis au Règlement numéro 1236, intitulé « Règlement sur les dérogations mineures », pour l'obtention d'une telle dérogation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Thibeault

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Rainville

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve la demande de dérogation mineure présentée pour la propriété portant le numéro d'immeuble située au 911, chemin de la Montagne, à Mont-Saint-Hilaire, soit le lot 5 831 584 au cadastre du Québec.

Celle-ci a pour but d'autoriser une marge latérale gauche de 4,48 mètres pour une habitation unifamiliale isolée, alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit, pour la zone A-10, une marge latérale minimale de 7 mètres, permettant ainsi une dérogation de 2,52 mètres.

Le tout selon les conditions énoncées à la recommandation CCU-24042321 du procès-verbal du 23 avril 2024 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et tel qu'il appert au plan projet d'implantation préparé par monsieur François Lemay, arpenteur-géomètre, dossier 26467-00, version no 3, datée du 28 mars 2024, portant le numéro de minute 9227, joint à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

Cette demande est déposée dans le cadre d'une demande de permis d'agrandissement de l'immeuble ayant notamment pour but de transformer l'abri pour automobile existant en garage.

2024-202

DÉPÔT DU CERTIFICAT ATTESTANT LE RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER CONCERNANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1342 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES, SOIT LE REMPLACEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT SANITAIRE ET PLUVIAL, DES TRAVAUX DE VOIRIE, DE PAVAGE, D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET DES TRAVAUX CONNEXES SUR LA RUE LÉVIS AINSI QUE LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE DEUX MILLIONS TROIS CENT TREIZE MILLE DOLLARS (2 313 000,00 \$) NÉCESSAIRE À CETTE FIN

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière dépose le certificat attestant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire quant au Règlement numéro 1342 intitulé: « Règlement décrétant des travaux de réfection d'infrastructures, soit le remplacement des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial, des travaux de voirie, de pavage, d'aménagement paysager et des travaux connexes sur la rue Lévis ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de deux millions trois cent treize mille dollars (2 313 000,00 \$) nécessaire à cette fin ».

Le conseil prend acte.

2024-203

DÉPÔT DU CERTIFICAT ATTESTANT LE RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER CONCERNANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1343 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES SAINTE-ANNE, DÉSAUTELS ET PROVENCHER, INCLUANT LA RÉFECTION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE, DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE ET DU RÉSEAU D'ÉGOUT PLUVIAL, DE LA STRUCTURE DE CHAUSSÉE, DES TROTTOIRS ET BORDURES DE BÉTON, DES ÉMISSAIRES PLUVIAUX À LA RIVIÈRE RICHELIEU, DE SURDIMENSIONNEMENT D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT PLUVIAL, L'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE MULTIFONCTIONNELLE, L'AJOUT D'INTERSECTIONS SURÉLEVÉES AINSI QUE LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE HUIT MILLIONS DEUX CENT TRENTE ET UN MILLE DOLLARS (8 231 000,00 \$) NÉCESSAIRE À CETTE FIN

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière dépose le certificat attestant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire quant au Règlement numéro 1343 intitulé : « Règlement décrétant des travaux de réfection des rues Sainte-Anne, Désautels et Provencher, incluant la réfection du réseau d'eau potable, du réseau d'égout sanitaire et du réseau d'égout pluvial, de la structure de chaussée, des trottoirs et bordures de béton, des émissaires pluviaux à la rivière Richelieu, de surdimensionnement d'une conduite d'égout pluvial, l'aménagement d'une piste multifonctionnelle, l'ajout d'intersections surélevées ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de huit millions deux cent trente et un mille dollars (8 231 000,00 \$) nécessaire à cette fin ».

Le conseil prend acte.

2024-204

DÉPÔT DU CERTIFICAT ATTESTANT LE RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER CONCERNANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1350 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE SUR LE BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER (ROUTE 116), INCLUANT LA RÉFECTION DES SURFACES ENDOMMAGÉES AINSI QUE LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE QUATRE MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE-SIX MILLE DOLLARS (4 256 000,00 \$) NÉCESSAIRE À CETTE FIN

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière dépose le certificat attestant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire quant au Règlement numéro 1350 intitulé : « Règlement décrétant des travaux de réfection de la conduite d'eau potable sur le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (Route 116), incluant la réfection des surfaces endommagées ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de quatre millions deux cent cinquante-six mille dollars (4 256 000,00 \$) nécessaire à cette fin ».

Le conseil prend acte.

2024-205

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1235-28 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1235 AFIN DE S'ARRIMER AU RÈGLEMENT PROVINCIAL SUR LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENIELLES

Madame Mélodie Georget, conseillère municipale, donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter un règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin de s'arrimer au règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles.

2024-206

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1235-28 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1235 AFIN DE S'ARRIMER AU RÈGLEMENT PROVINCIAL SUR LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENIELLES - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélodie Georget
APPUYÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le projet de Règlement numéro 1235-28, intitulé : « Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin de s'arrimer au règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles », soit et est adopté par ce conseil.

Que l'assemblée publique de consultation requise en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* soit fixée selon les normes établies à cette loi et conformément au Règlement numéro 1311 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire relatif à la délégation de pouvoir à certains fonctionnaires municipaux.

2024-207

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1236-1 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES NUMÉRO 1236 PRINCIPALEMENT AFIN D'INTÉGRER DE NOUVELLES DISPOSITIONS CONCERNANT LES LIEUX DONT L'OCCUPATION EST SOUMISE À DES CONTRAINTES PARTICULIÈRES

Monsieur Claude Rainville, conseiller municipal, donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement amendant le Règlement sur les dérogations mineures numéro 1236 principalement afin d'intégrer de nouvelles dispositions concernant les lieux dont l'occupation est soumise à des contraintes particulières.

2024-208

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1236-1 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES NUMÉRO 1236 PRINCIPALEMENT AFIN D'INTÉGRER DE NOUVELLES DISPOSITIONS CONCERNANT LES LIEUX DONT L'OCCUPATION EST SOUMISE À DES CONTRAINTES PARTICULIÈRES - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Rainville
APPUYÉ PAR : Madame Isabelle Thibeault
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le projet de Règlement numéro 1236-1, intitulé : « Règlement amendant le Règlement sur les dérogations mineures numéro 1236 principalement afin d'intégrer de nouvelles dispositions concernant les lieux dont l'occupation est soumise à des contraintes particulières », soit et est adopté par ce conseil.

Que l'assemblée publique de consultation requise en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* soit fixée selon les normes établies à cette loi et conformément au Règlement numéro 1311 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire relatif à la délégation de pouvoir à certains fonctionnaires municipaux.

2024-209

RÈGLEMENT NUMÉRO 1353 - RÈGLEMENT AUTORISANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT D'UN MONTANT DE CENT CINQUANTE ET UN MILLE SEPT CENTS DOLLARS (151 700,00 \$) AFIN DE LE PORTER À QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE SEPT CENTS DOLLARS (4 299 700,00 \$) - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1353 a été précédé d'un avis de motion et de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Rainville

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le Règlement numéro 1353, intitulé : « Règlement autorisant l'augmentation du fonds de roulement d'un montant de cent cinquante et un mille sept cents dollars (151 700,00 \$) afin de le porter à quatre millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cents dollars (4 299 700,00 \$) », soit et est adopté par ce conseil.

2024-210

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT - SYSTÈME DE GESTION DES DOCUMENTS PORTFOLIO - INMEDIA TECHNOLOGIES INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélodie Georget

APPUYÉ PAR : Monsieur David Morin

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil autorise le renouvellement du contrat à InMedia Technologies inc., au montant de 17 496,16 \$, incluant les taxes, pour la maintenance du système intégré de gestion des documents Portfolio de la Bibliothèque Armand-Cardinal.

Que ledit contrat est d'une durée de trois (3) ans, soit du 11 mai 2024 au 10 mai 2027.

Que la dépense décrite au bon de commande BI 24-1, au montant de 5 577,30 \$, incluant les taxes, pour l'année 2024-2025, soit payable à même le poste budgétaire 02-770-00-414, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence la mairesse ou le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2024-211

OCTROI DU CONTRAT BA24-04 CONCERNANT L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE, CLIMATISATION ET VENTILATION - SERVICE CLIMATECH (9367-4976 QUÉBEC INC.)

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marcel Leboeuf
APPUYÉ PAR : Madame Isabelle Thibeault
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Service Climatech (9367-4976 Québec inc.), au montant annuel de 27 708,98 \$, incluant les taxes, sur la base des tarifs unitaires soumis dans le cadre du contrat BA24-04, pour l'entretien des systèmes de chauffage, climatisation et ventilation, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que ledit contrat est d'une durée de un (1) an soit pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025, avec reconduction tacite pour deux (2) années supplémentaires, le tout selon les termes et conditions du devis.

Que pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2024, il y a les crédits disponibles pour la dépense au montant de 16 225,00 \$, incluant les taxes, tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière numéro 2024-20 émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 23 mai 2024, selon les montants et les postes budgétaires inscrits audit certificat, et ce, conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence la mairesse ou le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2024-212

OCTROI DU CONTRAT TP24-08 - SERVICE DE TONTE DE GAZON - LES ENTRETIENS DE PELOUSE ÉCO-VERDURE INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Morin
APPUYÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Les entretiens de pelouse Éco-Verdure inc., au montant de 111 461,27 \$, incluant les taxes, pour l'année 2025, relativement au service de tonte de gazon sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire, dans le cadre du contrat TP24-08, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que ledit contrat soit d'une durée de deux (2) ans, tacitement renouvelable pour une période de deux (2) ans supplémentaires, le tout selon les termes et conditions du devis.

Que pour l'année 2026, le montant sera indexé selon l'indice d'ensemble des prix à la consommation non désaisonnalisés pour la région de Montréal.

Que le maire, ou en son absence la mairesse ou le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer ladite entente.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont posées par les personnes présentes.

TROISIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil répond aux questions écrites transmises avant la séance.

2024-213

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que la présente séance ordinaire du 3 juin 2024 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est levée à 21 h 09.

INFORMATION

- Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2024 de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu (amendé).

(S) Marc-André Guertin

Marc-André Guertin, maire

(S) Anne-Marie Piérard

**Anne-Marie Piérard, avocate
Greffière**